



NATIONS  
UNIES



CONVENTION-CADRE SUR LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.  
GENERALE

FCCC/AGBM/1997/3  
8 avril 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

GROUPE SPECIAL DU MANDAT DE BERLIN  
Sixième session  
Bonn, 3-7 mars 1997

RAPPORT DU GROUPE SPECIAL DU MANDAT DE BERLIN  
SUR LES TRAVAUX DE SA SIXIEME SESSION,  
BONN, 3-7 MARS 1997

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour) . . . . .	1 - 6	3
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour) . . . . .	7 - 21	4
A. Adoption de l'ordre du jour . . . . .	7	4
B. Organisation des travaux de la session . .	8 - 14	4
C. Organisation des travaux des sessions futures . . . . .	15 - 19	5
D. Participation . . . . .	20	6
E. Documentation . . . . .	21	6

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
III. ELABORATION D'UN PROTOCOLE OU D'UN AUTRE INSTRUMENT JURIDIQUE (Point 3 de l'ordre du jour)	22 - 28	6
A. Eléments relatifs au renforcement des engagements prévus aux alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 . . . . .	22 - 24	6
B. Eléments relatifs à la promotion soutenue de la mise en oeuvre des engagements prévus au paragraphe 1 de l'article 4 . . . . .	25 - 26	7
C. Eléments relatifs aux institutions, aux mécanismes et à toutes autres clauses . . . . .	27 - 28	7
IV. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION (Point 4 de l'ordre du jour) . . . . .	29 - 30	8

Annexe

Documents dont le Groupe spécial du mandat de Berlin était saisi à sa sixième session . . . . .	9
---	---

## I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La sixième session du Groupe spécial du Mandat de Berlin (dénommé ci-après "AGBM") s'est tenue au Stadthalle Bad Godesberg, Koblenzer Strasse 80, à Bonn, du 3 au 7 mars 1997.
2. M. l'Ambassadeur Raúl Estrada-Oyuela, Président de l'AGBM, a ouvert la session le 3 mars 1997. Il a tout d'abord exprimé ses remerciements au Gouvernement allemand qui fournit un appui au secrétariat et est l'hôte de la session. Tout en se félicitant des nombreuses propositions que les Parties avaient présentées depuis la session précédente, le Président de l'AGBM s'est déclaré préoccupé par l'absence d'accord entre pays développés sur des questions dont l'AGBM était saisi. Revenant sur la déclaration faite la veille par M. Richard von Weizsäcker, ancien Président de l'Allemagne, au cours d'une réunion organisée par le Conseil oecuménique des Eglises dans le contexte de sa campagne de sensibilisation du public aux changements climatiques, le Président de l'AGBM a souligné que le problème essentiel qui se posait au Groupe était dû à l'absence d'initiatives de la part des pays développés en matière d'examen des changements climatiques. Il serait bon d'établir une comparaison entre le coût de l'atténuation des changements climatiques et le prix de l'inaction, d'où il ressortirait peut-être que le coût global des mesures d'atténuation ne dépasserait pas le coût des dégâts causés par une seule tempête. En conclusion, le Président a souligné qu'en définissant les engagements de réduction des émissions, l'AGBM devrait être guidé par les besoins de l'environnement.
3. Le Secrétaire exécutif a souhaité la bienvenue à tous les participants à la session, qui était la première à avoir lieu à Bonn. Il a rappelé que cette sixième session de l'AGBM était la dernière qui se tiendrait avant le 1er juin 1997 et que d'ici à cette date, le texte d'un projet de protocole devrait être communiqué aux Parties dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, afin de respecter les dispositions du paragraphe 2 de l'article 17 de la Convention. Le Secrétaire exécutif a noté qu'il fallait donc que cette sixième session approuve les principales caractéristiques du texte. Il a observé en outre que, s'il était possible d'accepter de nouvelles propositions après le 1er juin, ces propositions devraient s'inscrire dans le cadre conceptuel du texte établi pour cette date. Enfin, le Secrétaire exécutif a fait remarquer que l'absence d'objectifs quantifiés était un élément important qui manquait dans les propositions de plusieurs Parties. Il a exprimé l'espoir que les Parties auraient la possibilité d'indiquer ces objectifs chiffrés d'ici au 1er juin.
4. Le révérend Konrad Raiser, Secrétaire général du Conseil oecuménique des Eglises, a fait une déclaration relative à la campagne susmentionnée.
5. Une déclaration a également été faite par un représentant qui a pris la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine.
6. A la 3ème séance, le 5 mars, des déclarations ont été faites au nom de cinq organisations non gouvernementales.

## II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

### A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

7. A sa lère séance, le 3 mars, l'AGBM a adopté l'ordre du jour ci-après :
  1. Ouverture de la session
  2. Questions d'organisation :
    - a) Adoption de l'ordre du jour
    - b) Organisation des travaux de la session
    - c) Organisation des travaux des sessions futures
  3. Elaboration d'un protocole ou d'un autre instrument juridique :
    - a) Eléments relatifs au renforcement des engagements prévus aux alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4
    - b) Eléments relatifs à la promotion soutenue de la mise en oeuvre des engagements prévus au paragraphe 1 de l'article 4
    - c) Eléments relatifs aux institutions, aux mécanismes et à toutes autres clauses
  4. Rapport sur les travaux de la session

### B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

8. A la lère séance de l'AGBM, le 3 mars, le Président a rappelé que le Groupe disposerait de services de conférence pour 10 séances, l'interprétation étant assurée de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.
9. Le Président a souligné que la session avait pour objectif non pas d'avoir des négociations quant au fond mais d'harmoniser et de consolider la compilation-cadre des propositions présentées par les Parties (FCCC/AGBM/1997/2 et Add.1), de manière à établir un texte de négociation plus clair et plus facile à manier qui constituerait la base des travaux du Groupe à sa session suivante.
10. Dans cette optique, l'AGBM a accepté la proposition faite par le Président d'organiser des consultations informelles entre les Parties dans le cadre du point 3 b) de l'ordre du jour concernant les éléments relatifs à la promotion soutenue de la mise en oeuvre des engagements prévus au paragraphe 1 de l'article 4, qui seraient présidées par M. Evans King (Trinité-et-Tobago).

11. L'AGBM est aussi convenu d'organiser des consultations informelles entre les Parties dans le cadre du point 3 c) de l'ordre du jour concernant les éléments relatifs aux institutions, aux mécanismes et à toutes autres clauses, qui seraient présidées par M. Takao Shibata (Japon).

12. L'AGBM a accepté la proposition du Président visant à organiser deux tables rondes informelles, l'une sur les nouvelles propositions émanant des Parties et l'autre sur la différenciation.

13. Sur l'invitation du Président de l'AGBM, M. Suphavit Piamphongsant, Vice-Président de l'AGBM, a assuré le 3 mars la présidence de la table ronde informelle sur les nouvelles propositions émanant des Parties. Cette table ronde avait pour objectif de faciliter un examen plus approfondi des nombreuses propositions communiquées par les Parties depuis la dernière session de l'AGBM. Ces propositions figuraient dans les documents FCCC/AGBM/1997/MISC.1 et Add.1. Les participants ont été nombreux et l'ambiance informelle a contribué à faciliter un échange d'informations constructif.

14. La table ronde informelle sur la différenciation, que M. Chow Kok Kee (Malaisie) a présidée sur l'invitation du Président, s'est tenue dans l'après-midi du 4 mars. Cette table ronde était organisée par le Président au titre de suivi des consultations informelles qu'il avait eues à ce sujet avant la session. Les Parties intéressées ont été invitées à présenter leur analyse des convergences et des divergences existant entre les diverses propositions relatives à la différenciation et les débats animés qui ont suivi ont permis de mieux comprendre la question.

### **C. Organisation des travaux des sessions futures**

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

15. L'AGBM a examiné ce point le 7 mars à sa dernière séance, au cours de laquelle le Président a noté avec satisfaction que la session avait permis de faire des progrès considérables dans la voie de l'élaboration d'un texte de négociation.

16. L'AGBM a demandé au Président de bien vouloir, avec le concours du secrétariat, achever la rédaction du texte de négociation suffisamment à temps pour permettre au secrétariat de le publier dans les six langues de l'Organisation des Nations Unies pour le 1er juin 1997. Le Groupe est convenu de fixer au 1er avril 1997 la date limite pour la présentation de nouvelles propositions à inclure dans le texte de négociation et de supprimer de ce texte le nom des Parties formulant les propositions.

17. Pour accélérer les travaux du Groupe, le Président a demandé aux Parties de soumettre toutes leurs nouvelles propositions en langage juridique et d'indiquer l'endroit où elles devraient être insérées dans le texte de négociation. Le Président a précisé au Groupe que l'objectif du secrétariat était de veiller à ce que le texte de négociation soit disponible pour le 1er juin 1997 dans les six langues officielles de l'ONU à l'Office des

Nations Unies à Genève. D'autre part, le texte serait diffusé aussi largement que possible.

18. Le Président a indiqué que les propositions soumises après la publication du texte de négociation devraient incontestablement s'inscrire dans des concepts existant déjà dans le texte et ne devraient pas renfermer de nouveaux éléments de fond. Toutefois, il a aussi noté qu'il ne serait pas nécessaire à ce stade d'inclure tous les détails découlant de ces concepts, des valeurs chiffrées spécifiques pour les QELRO, par exemple. Le Président a néanmoins exprimé l'espoir que ces valeurs seraient connues dans un avenir proche, bien avant la troisième Conférence des Parties.

19. En prévision de la session suivante de l'AGBM, le Président a encouragé les délégations à se concentrer sur une harmonisation plus poussée des différentes propositions qui avaient été avancées. Il a engagé en particulier les Parties visées à l'annexe I à faire le maximum d'efforts pour parvenir à une plus large mesure d'accord entre elles sur les questions clés des QELRO et les politiques et mesures.

#### **D. Participation**

20. Les listes des participants à la sixième session de l'AGBM figurent dans le document FCCC/1997/INF.2 (en anglais seulement).

#### **E. Documentation**

21. On trouvera à l'annexe jointe la liste des documents établis pour la sixième session de l'AGBM.

### **III. ELABORATION D'UN PROTOCOLE OU D'UN AUTRE INSTRUMENT JURIDIQUE**

(Point 3 de l'ordre du jour)

#### **A. Éléments relatifs au renforcement des engagements prévus aux alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4**

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

##### **1. Délibérations**

22. L'AGBM a examiné ce point à ses 2ème, 3ème, 4ème et 5ème séances, tenues respectivement les 4, 5, 6 et 7 mars. Des déclarations ont été faites par les représentants de 28 Parties, dont l'un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un troisième au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires (AOSIS).

23. A la 2ème séance, le 4 mars, le Président du Groupe d'experts des Parties visées à l'annexe I de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, M. Ian Pickard (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) a fait une déclaration au sujet des travaux de ce groupe.

## 2. Conclusions

24. Donnant suite à une proposition du Président, l'AGBM a adopté à ses 4ème et 5ème séances, tenues respectivement les 6 et 7 mars, aux fins d'inclusion dans le texte de négociation, un texte sur les éléments relatifs au renforcement des engagements prévus aux alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4. Ce texte figure dans le document FCCC/AGBM/1997/3/Add.1.

### **B. Eléments relatifs à la promotion soutenue de la mise en oeuvre des engagements prévus au paragraphe 1 de l'article 4**

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

#### 1. Délibérations

25. Comme convenu dans le cadre du point 2 a) de l'ordre du jour, des consultations informelles entre les Parties ont eu lieu sur ce point sous la présidence de M. Evans King. M. King a présenté un rapport sur les résultats de ses consultations informelles à l'AGBM à sa 4ème séance, le 6 mars.

#### 2. Conclusions

26. Donnant suite au rapport de M. King, l'AGBM a adopté à sa 5ème séance, le 7 mars, aux fins d'inclusion dans le texte de négociation, un texte sur les éléments relatifs à la promotion soutenue de la mise en oeuvre des engagements prévus au paragraphe 1 de l'article 4. Ce texte figure dans le document FCCC/AGBM/1997/3/Add.1.

### **C. Eléments relatifs aux institutions, aux mécanismes et à toutes autres clauses**

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

#### 1. Délibérations

27. Comme convenu dans le cadre du point 2 a) de l'ordre du jour, des consultations informelles entre les Parties ont eu lieu sur ce point sous la présidence de M. Takao Shibata. M. Shibata a présenté un rapport sur les résultats de ses consultations informelles à l'AGBM à sa 5ème séance, le 7 mars.

#### 2. Conclusions

28. Donnant suite au rapport de M. Shibata, l'AGBM a adopté à sa 5ème séance, le 7 mars, aux fins d'inclusion dans le texte de négociation, un texte sur les éléments relatifs aux institutions, aux mécanismes et à toutes autres clauses. Ce texte figure dans le document FCCC/AGBM/1997/3/Add.1.

#### IV. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION

(Point 4 de l'ordre du jour)

29. A la 5ème séance de l'AGBM, le 7 mars, le Président a rappelé que, comme il était mentionné dans l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/AGBM/1997/1), il n'avait pas été établi de projet de rapport sur les travaux de la session. Le Groupe a accepté une proposition présentée par le Président et a invité le Rapporteur, sous la conduite du Président et avec le concours du secrétariat, à rédiger le rapport après la session. L'AGBM est aussi convenu que le texte de négociation qui sera préparé par le Président sera distribué sous forme d'additif au rapport sur les travaux de la session.

30. En conclusion, le Président a remercié les présidents des consultations informelles et des tables rondes de leur concours; il a également remercié tous les représentants de leur participation constructive. Il a exprimé l'espoir que le texte de négociation à établir pour le 1er juin 1997 permettrait aux négociations de débiter sérieusement à la session suivante.



Annexe

**DOCUMENTS DONT LE GROUPE SPECIAL DU MANDAT DE BERLIN  
ETAIT SAISI A SA SIXIEME SESSION**

Documents établis pour la session

FCCC/AGBM/1997/1	Ordre du jour provisoire annoté
FCCC/AGBM/1997/2	Compilation-cadre des propositions des Parties : note du Président
FCCC/AGBM/1997/2/Add.1	Compilation-cadre des propositions des Parties : note du Président - Additif
FCCC/AGBM/1997/MISC.1 et Add.1	Implementation of the Berlin Mandate: proposals from Parties
FCCC/AGBM/1997/MISC.2	Implementation of the Berlin Mandate: comments from Parties

Autres documents soumis à la session

FCCC/AGBM/1996/11	Rapport du Groupe spécial du Mandat de Berlin sur les travaux de sa cinquième session, tenue à Genève du 9 au 12 décembre 1996
FCCC/AGBM/1996/MISC.2 et Add.1 à 4	Implementation of the Berlin Mandate: proposals from Parties
FCCC/CP/1996/15 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session, tenue à Genève du 8 au 19 juillet 1996

-----